

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE
DELIBERATION N°2025_060

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le **8 OCT. 2025**

ID : 076-217601087-20251002-2025_060-DE

VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL
2 OCTOBRE 2025



Date de la convocation : 26/09/2025

Date d'affichage : 26/09/2025

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 24

Représentés régulièrement convoqués : 8

Absents : 1

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Philippe Emmanuel CAILLÉ, Mélanie VAUCHEL, Patricia RENAULT, Jérôme ROBERT, Margaux VANTHOURNOUT, Aurélien BEHENGARAY, Marie MABILLE, Hervé ADEUX, Christine LEROY, Grégory DEREN, Basile BERNARD, Hélène SOLER, Jean-Marie LÉGUILLON, Gaëlle RICHEL, Grégoire POUPON, Vincent BOURGES, Bruno COLESSE, Catherine GENDRE, Nicole BERCES, Gildas QUÉRÉ, Philippe COUVREUR, Isabelle SAINT BONNET, Frédéric ABRAHAM

Absents excusés régulièrement convoqués :

M Michel PHILIPPE pouvoir à M Jérôme ROBERT, Mme Isabelle HERBERT pouvoir à Mme Patricia RENAULT, M Stéphane BERTOLETTI pouvoir à M Aurélien BEHENGARAY, Mme Claire PEREZ pouvoir à M Basile BERNARD, Mme Marie-Laure PATOUX pouvoir à Mme Marie MABILLE, Mme Marie-Françoise GUGUIN pouvoir à Mme Nicole BERCES, Mme Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES pouvoir à M Gildas QUÉRÉ, M Lionel ANSELMO pouvoir à M Frédéric ABRAHAM

Secrétaire de séance : M Grégoire POUPON

10 - OBJET : ADMINISTRATION DE LA VILLE - FINANCES - APUREMENT DU COMPTE 2031 ET MOUVEMENT DU COMPTE 1068

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de la Municipalité

2025_060

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant que certaines études comptabilisées au compte 2031 n'ont pas été suivies de travaux,

Considérant que ces dépenses doivent être apurées conformément aux règles comptables en vigueur,

Considérant que l'utilisation du compte 1068 permet une correction neutre sur le résultat de l'exercice en cours,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE
DELIBERATION N°2025_060

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le 8 OCT. 2025

ID : 076-217601087-20251002-2025_060-DE

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'AUTORISER l'apurement du compte 2031 relatif aux études non suivies de travaux par une opération d'ordre non budgétaire,

DE PROCÉDER à un mouvement comptable entre le compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » et le compte 28031 « Amortissements des immobilisations incorporelles » pour régulariser les amortissements qui auraient dû être constatés pour un montant global de **82 717,80 €**.

N° d'inventaire	Valeur d'acquisition	Amortissement constaté	Amortissement qui aurait dû être constaté	Différence	Période
10200-2243	43 624,80 €	0,00 €	43 624,80 €	43 624,80 €	2012 à 2016
10200-2243-	15 936,00 €	0,00 €	15 936,00 €	15 936,00 €	
10200-2243-2014	8 964,00 €	0,00 €	8 964,00 €	8 964,00 €	2015 à 2019
10200-2243-2015	14 193,00 €	0,00 €	14 193,00 €	14 193,00 €	2016 à 2020
TOTAL				82 717,80 €	

1 absent : Karen YVAN

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la présente délibération sur la base du vote auquel il est procédé :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme,

le Maire,



Théo PEREZ

Document signé électroniquement

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télerecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr